

PHI 1968B Sciences biomédicales / Notions fondamentales d'éthique

Prof. :	Peter Dietsch
Bureau :	2910 Édouard-Montpetit, 3 ^e étage, local 316
Téléphone :	(514) 343-6482
Communication :	exclusivement sur StudiUM et à la discrétion du professeur
Cours :	mercredi 8.30h - 11.30h
Heure de permanence :	à déterminer

I. Objectifs

L'objectif général de ce cours consiste à introduire les étudiants de premier cycle en sciences biomédicales aux théories principales et aux enjeux contemporains de la bioéthique. Il s'agit d'acquérir une culture de base en bioéthique considérée indispensable dans la formation de futurs chercheurs ou professionnels de la santé. Cette introduction aux notions fondamentales d'éthique cherche à sensibiliser le jugement moral des étudiants et à stimuler leur réflexion critique face à certains problèmes actuels.

La formule pédagogique du cours propose une répartition des leçons magistrales et des lectures selon des recoupements thématiques. Le programme de la session sera divisé en quatre parties principales. Le premier volet du cours sera consacré à la présentation des théories principales en éthique. Dans le cadre de cette introduction générale, il y aura lieu d'analyser de plus près les origines philosophiques, c'est-à-dire les doctrines classiques, au fondement de ces courants contemporains.

Les autres parties du cours seront d'un caractère plus appliqué, mais elles seront informées par les théories de la première partie. Dans le deuxième volet, nous aborderons des questions liées à l'éthique de la recherche ainsi que les thèmes de l'avortement et de l'euthanasie. Le troisième volet contient des sujets qui émergent suite à des avancées technologiques importantes, comme par exemple les enjeux de la recherche sur les cellules souches, la pharmacogénétique, mais aussi des questions plus larges sur l'impact des activités humaines sur l'environnement. Dans la section finale du cours, nous serons préoccupés par des thèmes de justice dans le contexte de la santé : Comment mesurer la valeur de la vie? Comment organiser notre système de santé? Comment justifier des décisions de rationnement?

II. Modes d'évaluation

La formule pédagogique du cours comprend à la fois les cours théoriques magistraux et les ateliers de discussion animés par les auxiliaires d'enseignement. Lors de ces ateliers en sous-groupes, les étudiants sont invités à préciser leur compréhension de la matière et à exercer leur jugement autonome à l'occasion des études de cas ou des sujets de discussion qui leur seront soumis. Des travaux pratiques seront encadrés par les indications méthodologiques des auxiliaires d'enseignement lors de ces ateliers. Les auxiliaires agissent en tant que correcteurs et personnes ressources en ce qui a trait à la présentation des études de cas, des exigences de travail, des critères d'évaluation et des conseils méthodologiques.

L'évaluation des étudiants comporte les composantes suivantes:

- Deux papiers de 1500 mots, à **remettre sur StudiUM**. (des versions papier ne seront pas acceptées).
- Un travail de groupe (détails à déterminer).
- La correction se fera de manière anonyme. Pour les travaux écrits, des codes seront attribués à chaque étudiant/e. Sur l'examen final, les étudiant(e)s n'indiqueront que leur matricule.
- Pénalités : 5% par jour ouvrable de délai; 5% par 100 mots au-delà de la limite de 1500 mots.
- Politique de contestation : 1) discussion avec votre correcteur 2) demande de re-évaluation auprès du professeur – notez que les deux étapes ne sont possibles que pendant une semaine après la remise du travail ainsi que la note peut changer dans les deux sens quand une re-évaluation est demandée.
- Politique d'ordinateur : l'usage d'ordinateur pour la prise de note pendant le cours est fortement découragé pour des raisons qui seront présentées dans le premier cours du 2 septembre. (voir p.ex. <http://www.sciencedaily.com/releases/2014/04/140424102837.htm>)

III. Document de référence

- **Littérature obligatoire :**
 - 1) Recueil de texte, PHI 1968B / Sciences biomédicales / Notions fondamentales d'éthique
- **Littérature complémentaire :**
disponible sur StudiUM ainsi que dans la réserve du cours à la Bibliothèque des Lettres et Sciences Humaines

Les lectures obligatoires sont regroupées sous forme de recueil de textes disponible à la Librairie de l'Université de Montréal, située au pavillon principal. Une bibliographie détaillée ainsi que le calendrier des lectures sont inclus ci-dessous. Aucun autre achat n'est requis.

Les cours s'appuieront sur la littérature principale de chaque semaine (voir recueil), dont la lecture est obligatoire. La lecture complémentaire donne la possibilité de mettre le sujet en question dans un contexte un peu plus détaillé, quand les étudiants envisagent d'écrire un essai sur le thème ou de le traiter dans l'examen final. Des arguments présentés dans la littérature complémentaire peuvent faire partie de l'examen si nous les avons touchés dans le cours magistral.

IV. Plagiat

Le plagiat à l'U de M est sanctionné par le Règlement disciplinaire sur la fraude et le plagiat concernant les étudiants. Pour plus de renseignements, consultez le site www.integrite.umontreal.ca.

Pour des clarifications sur la définition du plagiat, je vous recommande également le site <http://web.mit.edu/academicintegrity/>

V. Climat et accès à l'égalité

Nous vous invitons à consulter le document qui formule les lignes directrices sur le climat du département et la lutte contre le harcèlement : <http://philo.umontreal.ca/departement/comite-acces-a-legalite-et-climat/>.